

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 96.011

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 8 Février à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

31 Janvier 1996

31 Janvier 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. CANDAU par M. GAVEN
M. CAU par M. POTENNEC
M. DENIS par M. QUENTIN
M. MALBOIS par Mme LECOMTE-RULLIER
M. SIMONNET par M. BOURGEOIS

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Convention entre la Région Poitou-Charentes et la Ville de ROYAN pour la conduite d'opérations concernant la reconstrcution de l'externat du Lycée Cordouan

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 26 mai 1986, la Ville de ROYAN a décidé de mettre à la disposition de la Région, les services techniques Municipaux pour assurer la conduite d'opérations ou la maîtrise d'oeuvre concernant les travaux dans les lycées.

Or, en application de l'article 5.1 précisé par l'annexe 1 de la convention approuvée le 26 mai 1986, comme pour chaque opération, une convention particulière doit être signée pour les travaux de reconstruction de l'externant du lycée CORDOUAN, actuellement en cours, dont la conduite d'opération est assurée par les services techniques de la Ville de ROYAN.

En conséquence, Monsieur le rapporteur propose à l'Assemblée Municipale d'approuver le projet de convention joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la convention approuvée le 26 mai 1986,
- VU le projet de convention proposé en annexe,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer la convention à intervenir entre la Région POITOU CHARENTES et la Ville de ROYAN pour la conduite d'opérations concernant la reconstruction de l'externat du Lycée CORDOUAN et annexée aux présentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 Février 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS